



## A tous les infirmiers Libéraux,

Le 28 Février 2020 le syndicat unifié des médecins, présidé par le Dr RUGARD Nadia, a invité les ordres et les URPS de chaque profession de santé libérale à participer à un échange avec l'ARS concernant la crise du coronavirus (COVID-19).

La réunion s'est tenue en présence Mr Saint Martin, responsable de la sécurité sanitaire à l'ARS.

### Compte rendu de la rencontre :

Mr Saint Martin nous a présenté les différentes phases du plan de détection et d'endiguement du virus : La première phase de détection des cas suspects et de prise en charge des premiers cas s'appuie essentiellement sur les services hospitaliers et spécifiquement le service des maladies infectieuses et tropicales du CHU en lien avec le SAMU et la régulation.

La définition de « cas suspect » est mise à jour régulièrement sur le site de santé publique France et permet d'être informé de l'évolution de la définition officielle. (<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>).

### *Définition succincte de cas suspect :*

- *Personne revenant d'une zone à risque et présentant des signes (syndrome respiratoire aigue avec fièvre)*
- *Personne ayant eu un contact rapproché avec un cas confirmé et présentant des signes (SRA et fièvre)*

Conduite à tenir en présence de cas suspect : appel systématique du 15 pour signaler. Ne pas l'envoyer à l'hôpital ou vers son médecin traitant.

Les recommandations aux voyageurs : En cas de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires) il faut un masque, utiliser des mouchoirs jetables, se laver les mains et contacter le samu 15.

Ne pas sortir, ni aller chez le médecin, c'est le Samu qui viendra au domicile s'il estime nécessaire pour le transférer à l'hôpital ou il sera mis dans une chambre en isolement jusqu'à confirmation ou non du cas.

Il a été également abordé l'évolution de la stratégie de détection vers une éventuelle stratégie plus collective de gestion des cas en masse. L'accent sera alors mis sur la prise en charge des cas graves nécessitant une hospitalisation. Les professionnels de santé libéraux seront sollicités lors de cette deuxième phase avec une préconisation de maintien à domicile des cas.

Concernant la distribution de matériel : Il y a du matériel prêt pour les professions de santé (masques FFP2). Celui-ci sera délivré à partir de la liste des professionnels de santé libéraux que fournira la CNAM. Un système de distribution de bons sera mis en place pour que chaque professionnel puisse récupérer son matériel dans les lieux de stockage.

Il existe également une plateforme téléphonique d'information à destination de la population pour toutes questions relatives au coronavirus : 0 800 130 000. La diffusion d'un discours de prévention au sein des familles et de la population (lavage des mains, surveillance de l'apparition d'éventuels signes...) est également attendu des professionnels de santé.

L'ARS prévoit d'informer la population en cas de malades confirmés sur en Guadeloupe, à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy et précisera les mesures qui pourraient être mises en place en complément des actions citées ci-dessus

L'ARS a adressé un message aux établissements de santé et aux médecins généralistes en leur transmettant les recommandations nationales.

L'ordre des infirmiers et l'URPS infirmiers Guadeloupe ont fait remonter les inquiétudes des infirmiers libéraux qui sont en contact étroit avec les malades et signalent n'avoir reçu aucune recommandation et information et souhaite dorénavant être rajoutée à la liste de diffusions des informations de l'ARS afin de gérer ensemble cette situation sanitaire en ambulatoire.

Ainsi, il est demandé aux infirmiers libéraux de s'inscrire sur le site DGS-URGENT pour recevoir les informations en temps réel.

La protection des soignants est indispensable pour gérer cette épidémie et à ce jour aucune communication pratique n'a été faite sur les modalités de mise à disposition de masque.

Face à cette difficulté et la menace de risque pandémique nous demandons qu'une commande en masse soit faite de matériels de protection, (Soit 3000 infirmiers libéraux).

Il devient urgent que des réunions d'information soient organisées et que du matériel soit mis à la disposition des infirmiers libéraux (pénurie de masque chez les prestataires).

Le président

Mr Patrick DOLLIN



**URPS INFIRMIERS DE GUADELOUPE**

Cité Bergevin – Bâtiment CA – N°005 – 97110 POINTE-A-PITRE

Tél: 0590 22 12 27 – GSM: 0690 75 54 42

Site : <http://www.urpsinfirmiersguadeloupe.com/>

Mail : [urpsinfirmiersguadeloupe@gmail.com](mailto:urpsinfirmiersguadeloupe@gmail.com)